

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Belgique

Sika Boom®-2C



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit : Sika Boom®-2C

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Distributeur : S.A. Sika N.V.
Rue Pierre Dupontstraat 167
1140 Bruxelles - Brussel
Belgique - België

N° de téléphone : 02/726.16.85

N° de fax : 02/726.28.09

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : EHS@be.sika.com

Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Fournisseur

Numéro de téléphone : Centre antipoison/antigifcentrum: 070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F+; R12
Carc. Cat. 3; R40
Xn; R20/22, R48/20
Xi; R36/37/38
R42/43

Dangers physiques ou chimiques : Extrêmement inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes. Nocif par inhalation et par ingestion. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger :



Indication de danger : Extrêmement inflammable, Nocif

SECTION 2: Identification des dangers

- Phrases de risque** : R12- Extrêmement inflammable.
R40- Effet cancérigène suspecté — preuves insuffisantes.
R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion.
R48/20- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- Conseils de prudence** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S23- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S63- En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.
- Ingrédients dangereux** : Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues
- Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.
- Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

2.3 Autres dangers

- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Non disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- Substance/préparation** : Mélange
- Famille chimique/Caractéristiques** : PU réactif expansif

Nom du produit/composant Identifiants	%	Classification		Type
		67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
Phosphate de tri(2-chloro-1-méthyléthyle) CE: 237-158-7 CAS: 13674-84-5	>= 7 - < 25	Xn; R22	Acute Tox. 4, H302	[1]
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues CAS: 9016-87-9	>= 10 - < 25	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20, R48/20 Xi; R36/37/38 R42/43	Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335i STOT RE 2, H373i	[1]
éther méthylique CE: 204-065-8 CAS: 115-10-6 Index: 603-019-00-8	>= 5 - < 10	F+; R12	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280	[2]

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

éthylène-glycol CE: 203-473-3 CAS: 107-21-1 Index: 603-027-00-1	>= 3 - < 7	Xn; R22 Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus	Acute Tox. 4, H302 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[1] [2]
--	------------	--	---	---------

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Consulter un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Obtenir des soins médicaux dès que possible.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Effets et symptômes les plus importants, aigus ou différés**Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.
- Inhalation** : Nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- Contact avec la peau** : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur

SECTION 4: Premiers secours

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
respiration sifflante et difficultés respiratoires
asthme
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication quant à la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aérosol inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme, causant un incendie ou une explosion. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes de phosphore
composés halogénés

5.3 Conseils aux pompiers

- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour le personnel autre que le personnel d'intervention** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. En cas de bris d'aérosols, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires à cause de la rapidité d'échappement de leur contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les agents d'intervention** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

- 6.4 Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergie ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10), des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
éther méthylique	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Valeur limite: 1920 mg/m ³ 8 heure(s). Valeur limite: 1000 ppm 8 heure(s).
isobutane	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Valeur limite: 1000 ppm 8 heure(s). Forme: gaz
éthylène-glycol	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Absorbé par la peau. M: 104 mg/m ³ Forme: aérosol M: 40 ppm Forme: aérosol Valeur limite: 52 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: aérosol Valeur limite: 20 ppm 8 heure(s). Forme: aérosol
propane	Lijst Grenswaarden / Valeurs Limites (Belgique, 6/2009). Valeur limite: 1000 ppm 8 heure(s). Forme: gaz

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet

Aucune DEL disponible.

Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles d'ingénierie appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection oculaire/ faciale : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Numéro de référence EN 374. Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des projections: Gants en caoutchouc butyle/nitrile. (0,4 mm), Temps avant transpercement <30 min. Les gants souillés devront être retirés. Pour une exposition permanente: Viton gloves (0.4 mm), Temps avant transpercement >30 min.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé : Protéger la peau en appliquant une pommade.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P
A1: < 1000 ppm; A2: < 5000 ppm; A3: < 10000 ppm
P1: Substance inerte; P2: Xn; P3: T, T+

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Aérosol.
Couleur : Bleu.
Odeur : Caractéristique.
Seuil d'odeur : Non disponible.
pH : Non disponible.
Point de fusion/point de congélation : Non disponible.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : Non disponible.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Point d'éclair	: Vase clos: Non applicable.
Vitesse d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible.
Durée de combustion	: Non applicable.
Vitesse de combustion	: Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	: Seuil minimal: 1.5% Seuil maximal: 18.6%
Pression de vapeur	: Non applicable.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Masse volumique	: ~1.06 g/cm ³ [20°C (68°F)]
Densité relative	: Non disponible.
Solubilité(s)	: Insoluble dans les substances suivantes: eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non applicable.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Dynamique: Non applicable.
Propriétés d'explosivité	: Non disponible.
Propriétés comburantes	: Non disponible.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
10.2 Stabilité chimique	: Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
10.4 Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
10.5 Matières incompatibles	: Aucune donnée spécifique.
10.6 Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition

SECTION 11: Informations toxicologiques

Phosphate de tri(2-chloro-1-méthyléthyle)	DL50 Orale	Rat	1500 mg/kg	-
Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	490 mg/m3	4 heures
éthylène-glycol	DL50 Cutané	Lapin	>9400 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	4700 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Inhalation : Nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. Peut provoquer des irritations.

Contact avec la peau : Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation des voies respiratoires
toux
respiration sifflante et difficultés respiratoires
asthme

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme**Exposition de courte durée**

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

SECTION 11: Informations toxicologiques**Effets potentiels différés** : Non disponible.**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.**Généralités** : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.**Cancérogénicité** : Peut provoquer le cancer d'après des données sur les animaux. Effet cancérogène suspecté — preuves insuffisantes. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Tératogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.**Autres informations** : Non disponible.**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
éthylène-glycol	Aiguë CL50 >18500 mg/L Eau de mer	Poisson	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.**12.2 Persistance et dégradabilité****Conclusion/Résumé** : Non disponible.**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
éther méthylique	0.1	-	faible
éthylène-glycol	-1.93	-	faible

12.4 Mobilité dans le sol**Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc})** : Non disponible.**Mobilité** : Non disponible.**12.5 Résultats de l'évaluation PTB et vPvB****PBT** : Non applicable.**vPvB** : Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
16 05 04*	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Emballage : Les emballages nettoyés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue Européen des Déchets (Emballage) : emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID - ADN/ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1950	UN1950	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport ONU	Aérosols	Aerosols	Aerosols
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2 	2.1 	2.1 
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	No	No	No
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Autres informations	<u>Code tunnel</u> (D)	<u>Emergency schedules (EmS)</u> F-D, S-U	-
Code de classification	5F		

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation d'hygiène, sécurité et environnement spécifique à la substance ou au mélange Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.
applicables à la
fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation
de certaines substances
et préparations
dangereuses et de
certains articles
dangereux

Teneur en COV (EU) : COV (p/p) : 17%

Autres Réglementations UE

REACH Information: : Toutes les substances contenues dans les produits Sika sont :
- pré-enregistrées ou enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou
- pré-enregistrées ou enregistrées par Sika, et/ou
- exclues du règlement, et/ou
- exemptées d'enregistrement.

Inventaire d'Europe : Non disponible.

Nom du produit/composant	Effets cancérogènes	Effets mutagènes	Effets sur le développement	Effets sur la fertilité
Diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	Carc. Cat. 3; R40	-	-	-

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
mention EUH = mention de danger spécifique CLP
CPSE = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions H abrégées : H220 Gaz extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335i Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H373i Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par d'inhalation.

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]	Acute Tox. 4, H302	TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4
	Acute Tox. 4, H332	TOXICITÉ AIGUË: INHALATION - Catégorie 4
	Carc. 2, H351	CANCÉROGÉNITÉ - Catégorie 2
	Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
	Flam. Gas 1, H220	GAZ INFLAMMABLES - Catégorie 1
	Press. Gas Comp. Gas, H280	GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé
	Resp. Sens. 1, H334	SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1
	Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
	Skin Sens. 1, H317	SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1
	STOT RE 2, H373i	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE: INHALATION - Catégorie 2
	STOT SE 3, H335i	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE: INHALATION [Irritation des voies respiratoires] - Catégorie 3

Texte intégral des phrases R abrégées	R12- Extrêmement inflammable.
	R40- Effet cancérigène suspecté — preuves insuffisantes.
	R20- Nocif par inhalation.
	R22- Nocif en cas d'ingestion.
	R20/22- Nocif par inhalation et par ingestion.
	R48/20- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
	R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Texte intégral des classifications [DSD/DPD]	F+ - Extrêmement inflammable
	Carc. Cat. 3 - Cancérigène Catégorie 3
	Xn - Nocif
	Xi - Irritant

Historique

Date d'impression	: 15.09.2011.
Date d'édition	: 15.09.2011.
Date de la précédente édition	: 10.11.2010.

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.